

LCL

CREDIT LYONNAIS

Société Anonyme au capital de € 2 037 713 591
Siège Social: 18, rue de la République - 69002 LYON
Banque inscrite - R.C.S LYON B 954 509 741

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2025

--oOo--

Le Conseil d'administration du Crédit Lyonnais se réunit le jeudi 11 décembre 2025 à 14h30 au siège social, 18 rue de la République, à Lyon.

Sont présents :

MM.	Jérôme	GRIVET	Président
	Franck	ALEXANDRE	Administrateur
	Jean-Yves	CARILLET	Administrateur
Mme	Laurence	DAURES	Présidente du Comité d'audit
MM.	Nicolas	DENIS	Administrateur
	Jean-Pierre	GAILLARD	Administrateur
Mme	Nicole	GOURMELON	Administratrice
M.	Jean-Pierre	GUILLOU	Administrateur
Mme	Catherine	HELAINÉ	Présidente du Comité des risques
M.	Jérôme	HOMBOURGER	Administrateur
Mmes	Isabelle	JOB-BAZILLE	Administratrice
	Estelle	MOLITOR	Présidente du Comité des nominations
	Gaëlle	REGNARD	Administratrice
MM.	Jean-Yves	REMILLET	Administrateur
	Frédéric	BOMMARITO	Administrateur élu par les salariés
	Pierre	CRUMIERE	Administrateur élu par les salariés

Assistent à cette séance par visioconférence Mesdames Gourmelon et Regnard ainsi que Messieurs Carillet, Denis, Hombourger et Remillet

Assistent également à la réunion les membres du Comité exécutif :

MM.	Serge	MAGDELEINE	Directeur Général
	Olivier	NICOLAS	Directeur Général Délégué
	Jean-François	DUPOUY	Directeur Général Adjoint
	Régis	ABGRALL	Directeur Banque de proximité
	Romain	BASSEZ	Directeur Finance
	Gianluca	BORRELLI	Directeur Fonctionnement
Mme	Marie-Agnès	CHESNEAU	Directrice Stratégie et transformation
MM.	Frédéric	DIDIER	Directeur Systèmes d'information et technologies
	Paul	ESPAGNO	Directeur Marché et métiers entreprises
	Yann	LHUISSIER	Directeur Entrepreneurs et Banque privée
	Jean-Hugues	LOMBRY	Directeur Ressources humaines

Mme	Gwenn	MENARDAIS	Directrice Marketing Retail, Digital et Expérience Client- Collaborateur
M.	Jean-Christophe	PLA	Directeur Risques et contrôles permanents
Mme	Danielle	TONDENIER	Directrice Secrétariat général, engagements et RSE

ainsi que :

M.	Jean-Pierre	PERONNE	Secrétaire général
----	-------------	----------------	--------------------

M. Eddy DAOUD, du cabinet Forvis Mazars représente le collège des Commissaires aux comptes du Crédit Lyonnais.

Mme Virginie **NOIROT**, représentante du Comité social et économique central en sa qualité de Secrétaire générale, assiste à cette séance.

M. Jean-Pierre **PERONNE** assure le secrétariat de la séance.

Après identification des participants et s'être assuré du bon fonctionnement du système de visioconférence, et constatant que le Conseil réunit la majorité prévue à l'article 12 des statuts lui permettant de valablement délibérer, **le Président** ouvre la séance.

.../...

9) Approbation de la nomination d'un Directeur général délégué et de sa rémunération

.../...

Conformément à l'article 17 des statuts, **Le Président** propose au Conseil de procéder à la nomination de Monsieur Jean-François Dupouy en qualité de Directeur général délégué à compter du 1^{er} janvier 2026 et à la fixation de sa rémunération.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-François Dupouy en qualité de Directeur général délégué à compter du 1^{er} janvier 2026. Etant précisé qu'en cas de vacance dans la fonction de Directeur général pendant la durée du mandat du Directeur général délégué, les fonctions et attributions du Directeur général délégué se poursuivront jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général, sauf décision contraire du Conseil.

Conformément à l'article 17 des statuts, le Directeur général délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général. Le Directeur général délégué dispose ainsi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Le Directeur général délégué représente la société dans ses rapports avec les tiers. Il représente la société en justice.

.../...

Monsieur Jean-François Dupouy déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur et qu'il satisfait aux règles statutaires notamment en termes de limite d'âge.

Pour extrait certifié conforme, le 16 décembre 2025

Un délégué du Conseil d'Administration



Jean-Pierre Péronne
Secrétaire du Conseil d'Administration